



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

COMMISSION ADMINISTRATION, FINANCES et EVALUATION

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 JUIN 2023

Etaient présents :

Patrice URVOY	Président, Maire-Adjoint de MONTEPILLOY
Christophe MIQUEL	Conseiller municipal de PONT-SAINTE-MAXENCE
Jean STURMA	Maire-Adjoint de FRESNOY-LE-LUAT (présent en visioconférence)
Lisa LUCHIER	Conseillère municipale de MAFFLIERS (présente en visioconférence)
Pascal LAMBERT	Chargé de mission SIG – Evaluation au PNR
Philippe MEURANT	Architecte au PNR
Sylvie CAPRON	Directrice du PNR

ORDRE DU JOUR

- Présentation des fiches du T0 sur les questions évaluatives 5 à 12
- Etat d'avancement du T0 questions évaluatives 1 à 3 et du T0 Paysage
- Choix du prestataire de l'accord-cadre pour la fourniture et la maintenance du matériel informatique
- Choix de l'entreprise pour le marché de travaux de peinture à la Maison du Parc
- Validation de l'acquisition d'un véhicule

Monsieur URVOY ouvre la séance, accueille les participants et rappelle l'ordre du jour.

I - Présentation des fiches du T0 sur les questions évaluatives 5 à 12 et état d'avancement du T0 questions évaluatives 1 à 3 et du T0 Paysage

Sylvie CAPRON rappelle que le PNR est engagé dans la réalisation du T0 et qu'il a découpé ce T0 en 3 parties (questions évaluatives 5 à 12 confiées au bureau d'études Rouge Vif, questions évaluatives 1 à 3 qui sont des sujets écologiques et confiées au bureau d'études Ecosphère, et la question sur le paysage avec un bureau d'étude spécifique).

Elle explique que les fiches et le rapport du T0 questions évaluatives 5 à 12 sont finalisés et font l'objet ce soir d'une présentation par le bureau d'études. Elle ajoute que le T0 questions évaluatives 1 à 3 est en cours et qu'une présentation de premiers résultats pourrait être envisagée en septembre et que le T0 paysage démarre (programme d'actions 2023).

Elle passe la parole à Mme Rébecca DORCEUS du Bureau d'études Rouge Vif pour la présentation du rapport.

Mme DORCEUS présente la structuration du rapport, donne un exemple avec une présentation détaillée de la question évaluative 12 et formule des recommandations pour le T10. CF. diaporama.

Concernant la fiche déchets, Monsieur MIQUEL explique que le tri s'est dégradé à Pont-Ste-Maxence depuis la mise en place de la redevance incitative avec la multiplicité de gestes d'incivilité.

Madame DORCEUS explique qu'effectivement les données sont parfois parcellaires et ne reflètent pas toujours les réalités de terrain.

Concernant la fiche eau, il est demandé si les forages des entreprises sont pris en compte dans la donnée.

Madame DORCEUS répond que sans doute non.

Elle insiste sur le fait que non seulement la mise à disposition des données été très difficile et longue, que le périmètre des données n'est pas toujours celui du PNR ou de la commune et que ces données ont été transférées sans métadonnées, c'est-à-dire sans explications des sources et des composants des données.

Monsieur MIQUEL demande s'il ne serait pas possible de partager des bases communes entre producteurs de données.

Sylvie CAPRON répond que c'est ce qui se fait en matière de patrimoine naturel. Les plateformes de données de Picardie Nature pour la faune et du Conservatoire botanique de Bailleul pour la flore sont ouvertes et des flux sont échangés automatiquement.

Pascal LAMBERT répond qu'en réalité, c'est très compliqué car chaque producteur de données définit les bases de ces données comme cela lui est utile.

Madame DORCEUS souligne que pour réaliser le T0, il sera nécessaire de s'y prendre tôt et de mobiliser les producteurs de données d'emblée.

Pascal LAMBERT suggère de laisser une quinzaine de jours aux membres de la commission pour lire le rapport, lui faire des remarques, le cas échéant, et de clore définitivement le rapport.

Les membres de la commission remercient Mme DORCEUS pour sa présentation.

2 – Choix du prestataire de l'accord-cadre pour la fourniture et la maintenance du matériel informatique

Sylvie CAPRON relate que, dans un premier temps, nous avons cru que 34 offres avaient été déposées sur la plateforme des marchés publics et que, par conséquent, il avait été envisagé de reporter le choix de la société pour laisser le temps à Pascal LAMBERT de dépouiller les offres.

Elle explique qu'en fait, il s'agissait d'une erreur et que seules 5 offres sont parvenues, ce qui a permis de les traiter cette après-midi pour la commission de ce soir.

Elle rappelle qu'il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire à bon de commande pour une durée de 4 ans. Elle précise que l'ancien accord-cadre est arrivé à expiration et qu'il est donc nécessaire de le renouveler.

Pascal LAMBERT présente les offres reçues et l'analyse comparative qu'il en a retirée (cf. tableau présenté en séance).

Il précise que les sociétés ont toutes proposé du matériel quasi identique (principalement des ordinateurs DELL et des imprimantes BROTHER).

Pascal LAMBERT propose d'écarter les offres d'ICONET et d'IOR SYSTEM qui proposent, pour la maintenance, des interventions limitées et trop faibles.

Il propose d'écarter également l'offre de XEFI ROISSY 2SITECH qui est très chère.

Il note qu'il reste donc deux offres acceptables, celle d'ARANET et celle D'ISICOM.

Il observe que les deux offres sont très proches, qu'ARANET propose un service légèrement meilleur en terme de maintenance (horaires de la hot line, délais d'intervention) et des prix un peu inférieurs à l'offre d'ISICOM.

Il ajoute qu'ARANET est la société avec laquelle le PNR travaille depuis très longtemps et qu'il en est très satisfait. Il souligne qu'ARANET n'hésite pas à faire de la prévention et des suggestions.

Monsieur MIQUEL demande si ARANET a un système sécurisé face aux actions de piratage.

Pascal LAMBERT répond que notre serveur est équipé d'un pare-feu avec bouclier et qu'ARANET a un niveau de sécurité élevé. Il ajoute que cette société est très sérieuse même si le risque de piratage ne peut jamais être écarté.

Monsieur STURMA indique que ce qui est important est la capacité du PNR à redémarrer, c'est-à-dire les sauvegardes à réaliser et les tests à mener pour savoir, en cas de piratage, quelles sont les sauvegardes qui sont infestées.

Monsieur STURMA observe que le tableau ne mentionne pas le coût des consommables.

Pascal LAMBERT répond que cela faisait bien partie du marché mais qu'il n'a pas indiqué les réponses dans ce tableau de synthèse, celles-ci n'étant pas un élément déterminant.

Après discussion, les membres valident la proposition d'ARANET.

3 - Choix de l'entreprise pour le marché de travaux de peinture à la Maison du Parc

Philippe MEURANT rappelle que le marché à attribuer consiste en des travaux de mise en peinture au rez-de-chaussée et au deuxième étage du château ainsi que dans l'appartement des communs.

Les travaux au rez-de-chaussée font suite à ceux déjà réalisés en 2019 dans le cadre de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée). Durant cette campagne de travaux, il a été découvert sur certains supports au rez-de-chaussée, des traces de plomb sur les anciennes peintures. L'entreprise SPRID, alors adjudicatrice du marché, avait chiffré un surcoût d'intervention incompatible avec l'enveloppe budgétaire votée. Il a donc été décidé de reporter ces travaux sur le programme d'actions suivant, celui de 2020.

Les travaux concernant le 2^{ème} étage et l'appartement des communs ont été votés dans le cadre du programme d'actions 2022.

Sont concernés par les travaux de mise en peinture :

- L'ensemble des parois verticales de la salle d'exposition et de la salle des commissions
- La grande porte d'entrée du château,
- La cage d'escalier du 1^{er} au 2^{ème} étage, compris les paliers,
- L'ancien centre de documentation (les peintures contenant du plomb s'écaillent fortement) qui doit accueillir des collaborateurs suite à l'agrandissement de l'équipe et la grande pièce adjacente,

- L'ancien logement en rez-de-chaussée du bâtiment des communs qui devra accueillir le centre de documentation.

Il explique que le PNR a reçu 4 offres (cf. tableau d'analyse).

Il explique que la candidature de Vallée Peintures est incomplète (pas de mémoire technique, pas de calendrier prévisionnel, certains postes du DPGF non remplis, etc.) et que le coût est anormalement bas sans doute en partie par la non prise en compte de la présence du plomb.

Il observe que la proposition de SPRID est largement supérieure à l'estimation, quasiment le double, et donc hors du budget du PNR. Ce surcoût important est dû à un chiffrage « excessif » de la prise en compte de la présence de plomb dans les supports (environ un tiers de l'offre).

Il souligne qu'ensuite les deux autres propositions lui semblent cohérentes et recevables.

Il note que, malgré tout, la proposition de Claire Danielle est assez largement inférieure à celle de K2BAT tout en restant cohérente. Il indique que l'entreprise prévoit de mettre sur le chantier davantage de personnes, diminuant le temps d'intervention.

Monsieur URVOY indique que K2BAT a appliqué un coefficient de contrainte important (intervention dans des locaux occupés) ; ce qui explique la différence de coût.

Monsieur STURMA remarque que l'entreprise Claire Danielle est une entreprise du territoire du PNR.

Après discussion, la commission décide de retenir l'entreprise Claire Danielle pour ce marché de peinture.

4 - Validation de l'acquisition d'un véhicule

Pascal LAMBERT explique qu'il faut renouveler le parc automobile, en particulier le Partner qui est très utilisé, pour du transport de personnes mais aussi du matériel (animations).

Il explique qu'il a regardé les différents modèles sur le marché (cf. tableau) et que c'est le KANGOO qui est le mieux adapté à nos besoins en raison des 5 places qu'il propose, du volume qu'il offre et de la hauteur du châssis qui en fait un modèle pouvant être utilisé en espace naturel.

Il indique qu'il a ensuite demandé à plusieurs garages de lui faire une proposition pour ce modèle et que c'est le garage de Gonesse qui est le moins-disant.

La commission valide le modèle Kangoo, décide de négocier le prix avec le garage de Senlis, qui est sur le territoire du PNR et dont le commercial a passé du temps à présenter le modèle et de commander soit à la concession de Senlis si elle s'aligne sur le prix de la concession de Gonesse, soit à cette dernière si le prix reste moins élevé.

Monsieur MIQUEL demande s'il pourrait être intéressant d'y inclure un contrat d'entretien.

Pascal LAMBERT répond que son enveloppe financière est entièrement consommée et qu'il ne sera pas possible d'y inclure un contrat d'entretien en plus.

L'ordre du jour étant épuisé, M. URVOY remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 21H00.